

ans a été achevé, puis remplacé pour tenir compte des contingences, par un autre programme de nature différente et, à beaucoup de point de vue, plus étendu. La guerre de Corée s'est terminée. La puissance de l'OTAN a été constituée de façon satisfaisante; mais d'autres difficultés se sont fait jour. La situation en Indochine est devenue très épineuse. L'état de choses existant dans le détroit de Formose a pu être qualifié d'explosif. D'une façon générale, les Canadiens, sinon les députés, membres de l'opposition, se sont rendu compte qu'en ce qui concerne la défense nous devons encore fournir un long effort. La situation politique s'est améliorée au cours des trois ou quatre derniers mois. C'est absolument exact. Mais je demanderai aux députés de remonter un peu en arrière, de se rendre compte de la façon rapide et imprévue dont cet état de choses s'est fait jour, ainsi que de la façon rapide dont un nouveau changement pourrait se produire.

Le chef de l'opposition (M. Drew) m'a interrogé au sujet de l'opinion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je consignerai cette opinion au compte rendu, parce qu'elle constituait la réponse à une question posée par le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) le 18 mai. Voici cette réponse telle qu'elle figure à la page 4072 du hansard:

Monsieur l'Orateur, l'occasion se présentera peut-être prochainement de faire un rapport sur la réunion du conseil de l'OTAN et autres événements des dernières semaines, et je serais heureux de la saisir, le cas échéant.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, tout ce que je dirai, c'est qu'à la suite des derniers événements, nous avons tout lieu d'être quelque peu satisfaits et même de nous montrer optimistes, mais aucune raison d'exulter ni de nous imaginer que nous avons encore atteint le terme de la guerre froide. Mon point de vue s'exprimerait bien par la phrase prononcée tant par le président que le secrétaire d'État des États-Unis lorsqu'ils ont dit qu'il était possible de faire preuve d'un optimisme prudent à la suite des récents événements.

Les députés d'en face ont certainement suivi le conseil du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; ils sont devenus optimistes, mais ils ont surtout négligé de tenir compte de ses paroles bien placées qui invitaient à la prudence.

En ce qui concerne l'effort et le programme de défense du Canada, l'invention phénoménale des deux ou trois dernières années a été celle des armes thermonucléaires. En outre, nous savons que le seul agresseur virtuel est capable de laisser tomber ces armes sur notre continent. Pour la première fois dans notre histoire, nous sommes nettement exposés à une attaque directe, non seulement au Canada, mais dans toutes les autres parties de notre continent.

[M. Dickey.]

Ce fait, monsieur l'Orateur, suscite des problèmes, non seulement pour nous, mais encore pour nos alliés. Nous devons être et demeurer en mesure, non seulement de nous acquitter des obligations que comporte notre défense, mais de collaborer dans toute la mesure possible à l'effort de défense commune de notre continent. C'est dire que nous devons être en mesure de résoudre les énormes problèmes que suscite l'aménagement de réseaux d'alerte dans le grand Nord. Je me demande si les députés se rendent vraiment compte de la complexité et de la difficulté de ces problèmes. La priorité des matériaux, la priorité des services et la fourniture d'articles comme l'essence d'avion et autres sont des questions si difficiles et si vastes qu'un ministre du Gouvernement appelé à s'acquitter des ces responsabilités a besoin des pouvoirs mentionnés dans cette loi.

Le représentant d'Eglinton (M. Fleming) a dit en des termes fort élégants que nous sommes maintenant en mesure de négocier en nous appuyant sur notre force. Je crois que par bonheur, nous sommes dans une telle position. Mais, monsieur l'Orateur, l'honorable député et d'autres ne devraient pas oublier que si nous pouvons nous appuyer sur la force dans nos négociations, c'est grâce à nos réalisations des quatre dernières années, ainsi qu'à celles de nos alliés, et qu'il est impossible de faire jouer dans les négociations la force que nous avons autrefois; il faut poursuivre les négociations en s'appuyant sur une force maintenue.

La proposition des honorables vis-à-vis nous rendrait incapables de poursuivre des négociations appuyées sur la force. Participant au débat, le député de Calgary-Nord (M. Harkness) a donné à entendre que la bombe atomique et la bombe thermonucléaire n'entrent guère en ligne de compte. Il a dit que si une bombe tombait sur le Canada, tous les pouvoirs du ministre seraient inefficaces. C'est vrai, mais c'est là une des observations les plus superficielles que j'ai jamais entendues à la Chambre. La loi ne vise pas à accorder des pouvoirs à la population du Canada, au ministre et au Gouvernement pour parer à des situations consécutives au lâchement de la bombe. En effet, le ministère de la Production de défense a pour but d'accomplir, le mieux possible, les travaux nécessaires pour prévenir le lancement d'une bombe sur notre pays. Voilà la considération qui importe et toute remarque qu'a faite le député pour dire que la situation consécutive au lancement de la bombe se rattache au présent problème est tout à fait dénuée de fondement, il va de soi.